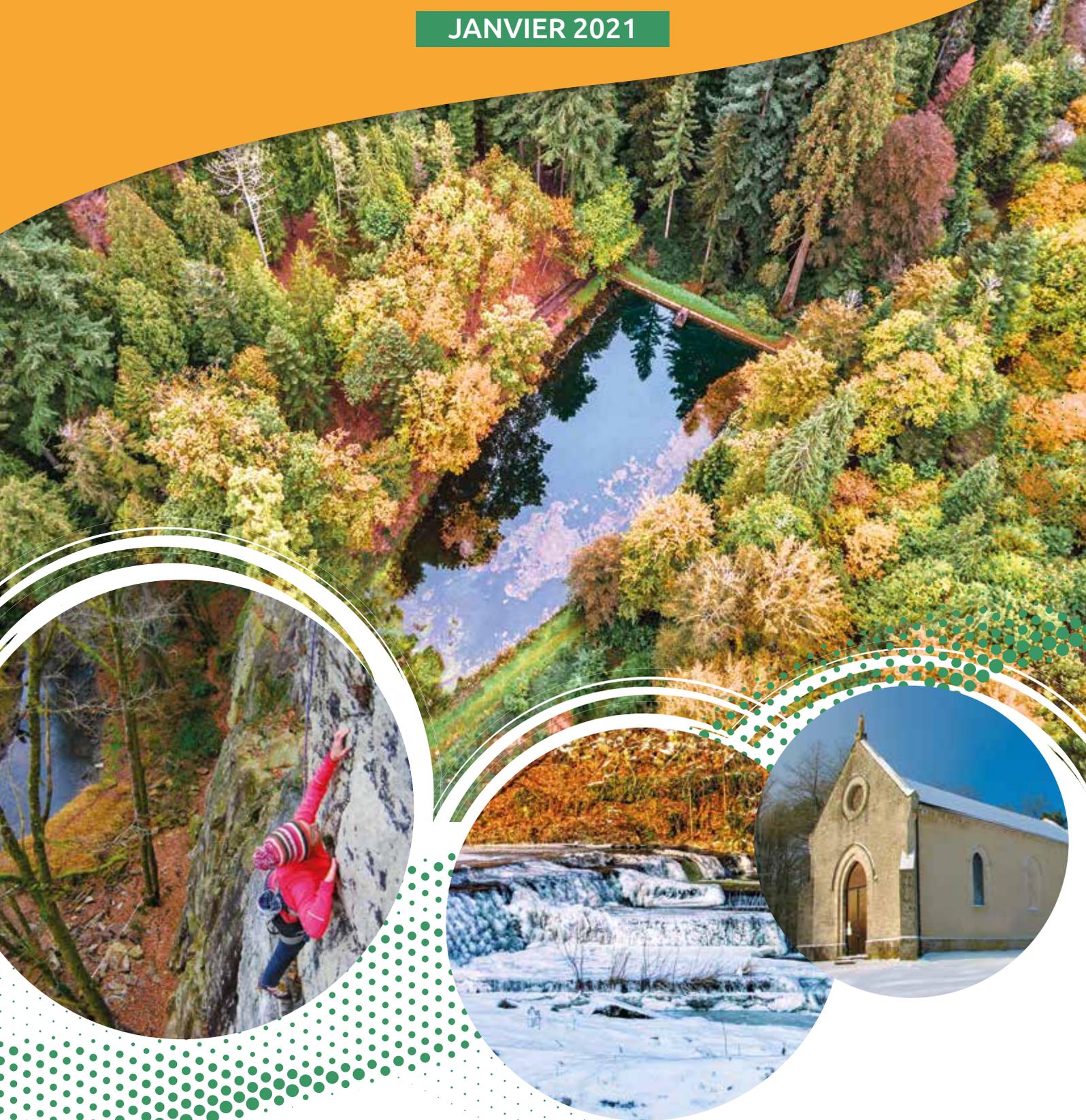


LA LETTRE D'ELAN #4

Bulletin d'information de votre communauté de communes

JANVIER 2021



NOTRE TERRITOIRE
Elan Limousin Avenir Nature



Le 9 juillet, à l'issue des élections municipales de mars et juin, la Communauté de communes ELAN a renouvelé sa gouvernance.

Les 45 conseillers des 24 communes de notre territoire ont choisi de me faire confiance en me portant à la Présidence de notre intercommunalité.

C'est pour moi un très grand honneur de m'adresser à vous en ce début d'année, en tant que Président de la Communauté de Communes ELAN. Je mesure pleinement la responsabilité qui sera la mienne et que je partage avec les vice-présidents, de vous représenter pendant ce nouveau mandat 2020 – 2026. **L'ambition de cette nouvelle équipe, féminisée, rajeunie, que j'ai voulue représentative des territoires de nos 3**



anciennes Communautés de communes, et que vous découvrirez dans les pages qui suivent, est de **défendre un service public de qualité, d'équité et de proximité sur tout notre territoire.**

Nous avons traversé en 2020 une crise sanitaire sans précédent, aussi brutale qu'inattendue. Je profite de cet éditorial pour **remercier l'ensemble du personnel d'ELAN et de nos mairies pour leurs très forte implication afin que le service public soit toujours rendu** auprès de tous pendant ces périodes de confinement.

Aujourd'hui, notre Communauté de Communes s'occupe de l'aménagement de l'espace, du développement économique, de l'assainissement, de la collecte des déchets, du tourisme mais aussi, et parce que nous l'avons voulu, de la voirie, et de la protection de l'environnement.

Ce numéro vous permettra de faire connaissance avec la nouvelle équipe et de décou-

vrir les compétences d'ELAN, notamment les plus récentes (assainissement collectif et voirie) et d'aborder le projet de nouvelle organisation des ordures ménagères.

En effet, 2021 marquera une nouvelle étape majeure dans l'histoire du territoire d'ELAN avec, dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, le lancement des travaux pour la mise en place au 1^{er} janvier 2023 de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères incitative. **Notre défi collectif, solidaire et responsable, est de trouver des solutions pour recycler toujours plus et réduire ainsi nos productions de déchets.**

L'ensemble des élus est à votre service, au service de nos communes, au service de nos entreprises, au service de notre territoire.

Je vous souhaite à toutes et à tous, en ces temps incertains, une année 2021 riche de solidarités et d'espérances.

Alain AUZEMÉRY,

Président de la Communauté de Communes ELAN



Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-17h
13, rue Gay Lussac, 87240 AMBAZAC
tél. 05 55 56 04 84 | elan87@orange.fr
www.elan87.fr

LE LETTRE DE ELAN N°4 // JANVIER 2021

Directeur de la publication :
A. AUZEMÉRY, président

Réalisation et conception :
Service Communication CC ELAN

Sources :
Services divers CC ELAN

Crédits photos : CC ELAN, freepik.com

Impression et distribution : La Poste
Document édité à 15 000 exemplaires.

SOMMAIRE

| | |
|--|---|
| ORDURES MÉNAGÈRES P3 | du nouveau pour vos déchets ménagers |
| LE DOSSIER P4-5 | Une nouvelle gouvernance |
| L'ASSAINISSEMENT P6 | Un exemple de compétence transférée |
| BRÈVES P7 | |
| LA CARTE DU TERRITOIRE P8 | |

Visuels de la couverture (de haut en bas, gauche à droite)

Arboretum de la Jonchère St Maurice (merci à ©Thimothée Périn, instagrameur @Timsperin)

Escalade aux Billanges ©En cordée

La Gartempe gelée au Moulin de Villard Bessines/Gartempe ©R. Mathieux

La Chapelle Notre Dame à Vaulry ©Office du tourisme Monts de Limousin

SUIVEZ-NOUS

SUR LES RÉSEAUX : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ELAN



DU NOUVEAU POUR VOS DÉCHETS MÉNAGERS

ELAN S'ENGAGE...

En faveur de la réduction des tonnages des déchets ménagers



La loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte entraîne des changements importants au niveau de la gestion des déchets. L'OBJECTIF est de réduire les déchets (objectif moins 50 %) et de mieux trier.

Cela implique des évolutions importantes au niveau des collectes et des modes de facturation.

Pour s'inscrire dans cette démarche et répondre aux obligations de la loi du 17 août 2015, le Conseil Communautaire d'ELAN a voté le principe de la mise en place d'une redevance incitative sur l'ensemble du territoire.

QU'EST CE QUE LA REDEVANCE INCITATIVE ?



La REDEVANCE INCITATIVE consiste à adapter la facturation à chaque usager (particuliers, professionnels, associations et administrations) en fonction de la quantité de déchets qu'il produit (poubelle de maison hors tri sélectif).

La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) remplacera

- TEOM : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères facturée actuellement avec votre taxe foncière,
- REOM : la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) reçue et facturée actuellement à part.

Ces taxes et redevances permettent de financer la collecte des déchets, le tri (éco-point), le traitement ou l'élimination, la gestion des déchèteries et tous les frais de gestion.

COMMENT SERONT CALCULÉES VOS PROCHAINES FACTURES ?

| LA PART FIXE = Abonnement annuel avec une base forfaitaire | LA PART VARIABLE |
|--|--|
| PARTICULIERS CALCUL DU FORFAIT <ul style="list-style-type: none">■ proportionnel au nombre d'occupants/foyer■ nombre défini de levées de bacs, d'ouvertures de bornes de dépôts <i>Comprend votre service déchèterie + éco-point</i> | s'applique en cas de levées ou d'ouvertures de bornes de dépôts supplémentaires au forfait |
| PROFESSIONNELS CALCUL DU FORFAIT <ul style="list-style-type: none">■ établi en fonction du VOLUME de déchets assimilés (Soit les déchets pouvant être collectés avec ceux des ménages en quantité raisonnable : pas de matières dangereuses, pas de déchets recyclables)■ nombre défini de levées de bacs <i>Comprend votre service Éco-point uniquement (Accès aux déchèteries toujours facturé à part)</i> | |

Chaque producteur de déchets ménagers du territoire de la CC ELAN doit **OBLIGATOIREMENT** s'inscrire auprès du service DÉCHETS (via ce formulaire).

Merci de **COMPLÉTER** et **RETOURNER** le formulaire joint à ce bulletin avant le **31/01/2021** :

VOLET 1 : PARTICULIER
ET/OU VOLET 2 : PROFESSIONNEL, ASSOCIATION, ADMINISTRATION

- Par mail à tarification.incitative@elan87.fr,
- À votre mairie directement,
- Par courrier : Pôle Environnement de la Croix du Breuil - 87250 Bessines-sur-Gartempe
- En ligne sur www.elan87.fr

Pour tout renseignement contacter le pôle environnement au tél. 05 55 76 09 45

INSCRIVEZ-VOUS !

LES ÉTAPES À VENIR :

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REOM : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères
REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative



*Passage possible d'un agent recenseur de la CC ELAN dans votre foyer en 2021.

QUATRE mois !

Il aura fallu attendre quatre mois pour connaître le nouvel organigramme de l'exécutif de la Communauté de communes ELAN. Le confinement pour cause de pandémie, décidé au lendemain du premier tour des élections municipales, en est bien évidemment la cause.

Une fois le second tour enfin organisé, à la fin du mois de juin, il a ensuite fallu procéder à l'installation des nouveaux conseils municipaux et à l'élection des délégués communautaires.

Ceux-ci, au nombre de 45 élus, se sont finalement réunis début juillet pour procéder à l'élection du président et des vice-présidents.

Deux candidats, Bernard DUPIN, président sortant et Alain AUZEMERY, vice-président sortant, briguaient le mandat de président.

C'est finalement Alain AUZEMERY qui l'emportait à une voix près.

Du côté des vice-présidents, au nombre de 12 comme précédemment, on compte neuf hommes et trois femmes. (voir ci-contre)

Des élus À VOTRE SERVICE



Président

Alain Auzemery

Élu à Bessines-sur-Gartempe
ÉCONOMIE ET TOURISME



1^{er} vice-président

Jean-Michel PEYROT

Maire de Saint-Sulpice-Laurière
FINANCES & RESSOURCES HUMAINES



2^e vice-président

Nathalie ROCHE

Élue à Nantiat
PETITE ENFANCE & JEUNESSE



6^e vice-président

Bernard DUPIN

Élu à Saint-Priest-Taurion
COMPÉTENCES INTERCOMMUNALES & NUMÉRIQUE



7^e vice-président

Jacques PLEINEVERT

Maire de Compreignac
VOIRIE



11^e vice-président

Jean-Marie HORRY

Maire de La Jonchère Saint-Maurice
URBANISME & PROJETS STRUCTURANTS



12^e vice-président

Jean-Michel BERTRAND

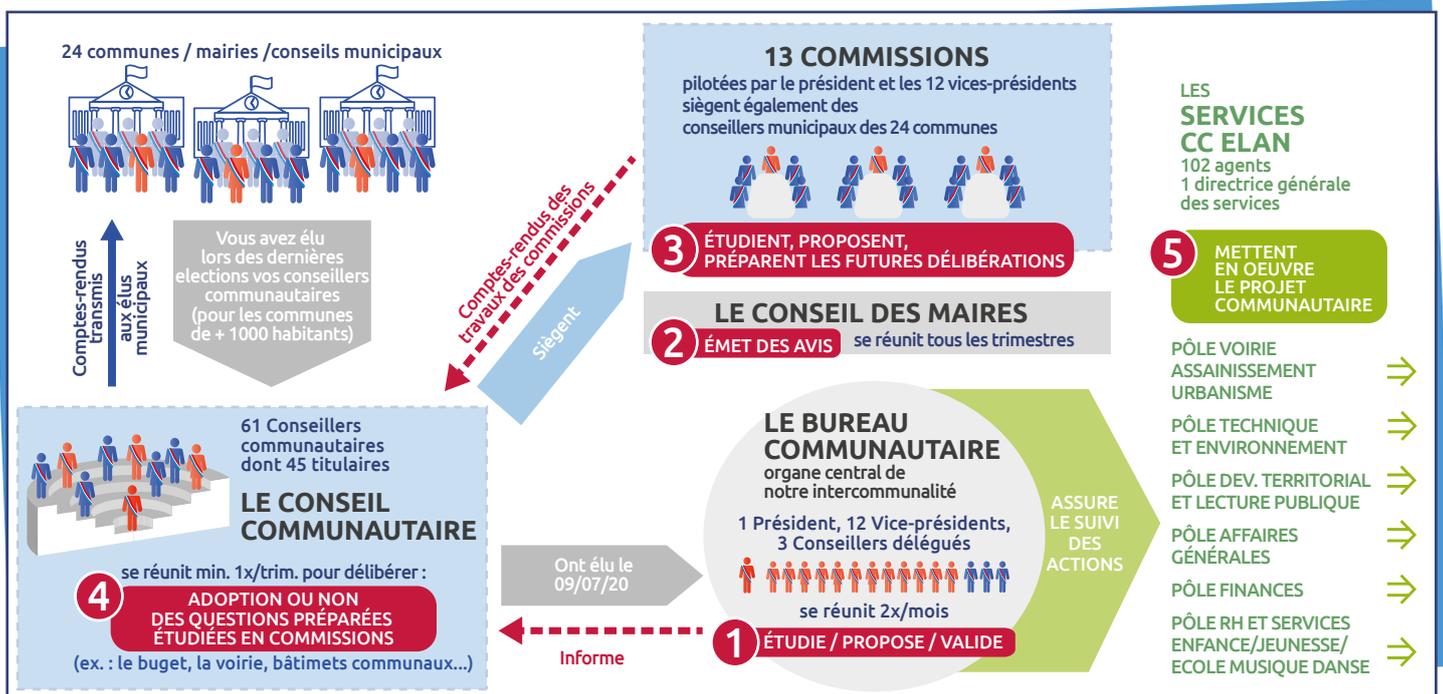
Maire de Bersac-sur-Rivalier
GESTION DURABLE DES RESSOURCES AIR, EAU, FORÊT

Conseillers Communautaires

- BASCANS Max Maire de Thouron
- BERNARD Karine Ambazac
- BILA Laurent Nieul
- BROUILLE Andréa Maire de Bessines/Gartempe
- CHATENET Olivier Ambazac
- CHÉ Stéphane Maire d'Ambazac
- DELOS Hélène Saint-Priest-Taurion
- FOUCAUD Bernadette Saint-Priest-Taurion
- FRENAY Hélène Bessines/Gartempe
- GANDOIS Marie-Line Compreignac

- JANDAUD Michel Ambazac
- JOUANNETAUD Gisèle Maire de St-Leger-La-Montagne
- LARDY Brigitte Ambazac
- LAUSERIE Bernard Saint-Priest-Taurion
- NICOLAUD Nathalie Ambazac
- PEIGNER Bernard Maire de Vaulry
- PERROT Daniel Maire de Nantiat
- PERROT Michèle Razès
- PERTHUISOT Manuel Maire des Billanges
- PETIT Elisabeth Bessines/Gartempe

Quel est le cheminement des PROJETS COMMUNAUTAIRES ?



Six années POUR AGIR

Les équipes désormais constituées, les élus disposent de six années pour contribuer au développement de leurs territoires.

Et le travail ne manque pas ! De l'économie à l'aménagement du territoire, en passant par le tourisme, l'habitat, la collecte et le traitement des ordures ménagères, la voirie ou encore la petite enfance... **La CC ELAN dispose aujourd'hui de nombreuses compétences et intervient de plus en plus dans la vie quotidienne des habitants.**



3^e vice-président

Marina VERGNOUX

Élu(e) à Ambazac

ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉ



4^e vice-président

Jany-Claude SOLIS

Maire de Saint-Jouvent

COMMUNICATION



5^e vice-président

Jean-Marc LEGAY

Maire de Razès

EAU & ASSAINISSEMENT



8^e vice-président

Jean-Jacques DUPRAT

Maire de Chamborêt

DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSITION ÉNERGÉTIQUE, MOBILITÉ, DÉCHETS



9^e vice-président

Fabien DUPUY

Maire de Fromental

PATRIMOINE IMMOBILIER



10^e vice-président

Laurent BOURDIER

Élu à Le Buis

ACTION CULTURELLE & VIE ASSOCIATIVE



Conseiller délégué

Vincent CARRÉ

Maire de Jabreilles-les-Bordes

assiste le Président



Conseiller délégué

Franck MAITRE

Maire de Breuilaufa

assiste le 1^{er} Vice-Président



Conseiller délégué

Jean-Pierre PORTE

Maire de Laurière

assiste le 9^{ème} Vice-Président

- **POULET Jean-Paul** Maire de Folles
- **ROBERT Patrick** Saint-Jouvent
- **ROSSANDER Claudette** Maire de St-Priest-Taurion
- **ROUX Claudine** Maire de St-Laurent-Les-Eglises
- **SOLANS EZQUERRA Rafaël** Ambazac
- **TERRANA Angélique** Maire de Saint-Sylvestre
- **TRICARD Béatrice** Maire de Nieul
- **TROUBAT Bernard** Ambazac
- **VALLIN Pierre** Compeignac

Suppléants

- **ARNAUDEAU Bruno** Thouron
- **BAYLE Gérard** St-Léger-La-Montagne
- **BOUTHIER Gérard** Jabreilles-Les Bordes
- **DOYELLE Philippe** Laurière
- **GIBAUD Bernard** Saint-Sylvestre
- **GOURCEYROLLE Jacques** Les Billanges
- **METAIS Thierry** Folles
- **MORY Alain** Vaulry

- **PAUFIQUE Thierry** Fromental
- **PINAULT Joëlle** Bersac-Sur-Rivalier
- **PREVOST Fabienne** Breuilaufa
- **RIBIERE Martine** Chamborêt
- **SERVAES Marie-Claude** La Jonchere St-Maurice
- **TALABOT Stéphane** St-Laurent-Les-Eglises
- **VANDERLICK Nicolas** Saint-Sulpice-Lauriere
- **VAUZELLE Georges** Le Buis

Quelles sont les COMPÉTENCES D'ELAN ?

La Communauté de communes ELAN exerce des compétences obligatoires et d'autres optionnelles dans l'intérêt communautaire.

AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE Grands projets structurants



développement économique



tourisme



numérique



voirie



accueil gens du voyage

RESSOURCES ET VALORISATION



protection milieu naturel



assainissement



collecte des déchets



transition énergétique



école de musique et danse (Ambazac, Bessines)



petite enfance (Chamborêt)



jeunesse ALSH (Chamborêt)



médiathèques (Nantiat, Nieul)

SERVICES À LA POPULATION

ASSAINISSEMENT

Un exemple de compétence transférée : L'ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (CC ELAN) est compétente en matière d'assainissement collectif. Désormais, les habitants des 20 communes concernées par l'assainissement collectif, sur les 24 que compte la CC ELAN, n'ont plus qu'un seul interlocuteur.

Le transfert de la compétence assainissement aux Communauté de communes est une obligation de la loi NOTRe (loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015).

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Étape indispensable pour la protection de l'environnement, **l'assainissement collectif consiste à collecter, transporter et traiter l'ensemble des eaux usées** rejetées par la population, les particuliers, les professionnels, les bâtiments publics. Concrètement, ce sont les eaux du lave-vaisselle, de la machine à laver, de l'évier, de la salle de bain et des WC pour les particuliers. En utilisant l'eau potable pour ces différents usages, nous y introduisons des polluants et nous la transformons en eau usée.

Le réseau d'assainissement collectif en chiffres :

200 km de canalisation, 20 communes, 15 000 habitants concernés, 81 stations d'épuration.

Une station de traitement des eaux usées (STEU) est un ouvrage complexe et un investissement lourd qui nécessite des mises aux normes régulières et des infrastructures techniques de pointe. Ces équipements demandent un entretien très régulier réalisé par la CC ELAN avec l'appui des services techniques des communes. Des travaux réguliers sont nécessaires pour maintenir en bon état les différents ouvrages et les adapter aux exigences réglementaires (sous le contrôle annuel des services de l'État (DDT).

Station de traitement des eaux usées à AMBAZAC



HARMONISATION DES TARIFS

Le Service Assainissement est doté d'un budget annuel 1 750 000 euros : Fonctionnement courant + remboursement d'emprunts liés à l'investissement et ceci hors travaux neufs.

La tarification des communes avant la prise de compétences par la CC ELAN présentait des disparités importantes. L'harmonisation totale des tarifs engagée dans les vingt communes dotées d'assainissement collectif sera atteinte dans dix ans.

Dans ce contexte le Conseil Communautaire du 10 décembre a voté le nouveau tarif relatif à l'abonnement de 60 euros.

Un dispositif de lissage et de péréquation des charges impliquant la CC ELAN et les communes concernées est en cours d'élaboration afin d'atteindre les objectifs à 10 ans tout en respectant une forme d'équité entre les abonnés.

NE RIEN JETER DANS LES TOILETTES



LES PRODUITS D'HYGIÈNE VONT À LA POUCELLE

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément à la loi sur l'eau, la collectivité exerce depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence « assainissement non collectif » et dispose d'un **service public d'assainissement non collectif (SPANC)**.

Sur les zones qui ne sont pas reliées au réseau public d'évacuation des eaux usées, chaque parcelle bâtie possède une installation d'Assainissement Non Collectif (ANC). Cette installation collecte et traite les eaux usées produites sur la parcelle avant infiltration dans le sol ou rejet au milieu naturel.

Sur le territoire de la CC ELAN, 8 000 installations individuelles sont réparties sur les 24 communes. Particulièrement adapté aux zones d'habitat dispersé, l'assainissement non collectif est un mode **d'assainissement performant, à condition qu'il soit complet et bien entretenu.**

Le SPANC est à la **disposition des particuliers, communes et professionnels pour leur apporter expertises et conseils.** Le service réalise les contrôles obligatoires (travaux neufs et réhabilitations, diagnostics pour ventes, diagnostics de l'existant et bon fonctionnement) sur le territoire de la CC ELAN.



Drain de répartition sur un assainissement individuel

COVID-19 LA CC ELAN SOUTIENT les entreprises en difficulté du territoire

La pandémie de COVID-19 et les mesures sanitaires prises au plan national pour lutter contre sa propagation ont des incidences lourdes sur la santé des entreprises et par conséquent, la vie économique du territoire. **En ce sens, la Communauté de communes ELAN souhaite soutenir ses entreprises touchées par la crise sanitaire.**

Conformément à l'article 11 de la loi du 30 juillet 2020 de finances rectificatives pour 2020, le Conseil Communautaire d'ELAN, par délibération du 16 juin 2020, a voté un **dégrèvement exceptionnel égal aux 2/3 de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** en faveur des petites ou moyennes entreprises localisées sur son territoire communautaire.

Les modalités de ce dégrèvement :

- concerne uniquement les entreprises relevant des secteurs du **tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien, et de l'événementiel** (liste détaillée au sein du décret n°2020-979 du 5 août 2020) qui réalisent un chiffre d'affaires annuel hors taxes inférieur à 150 millions d'euros ;
- cotisations dues au titre de l'année 2020 ;
- aucune démarche à effectuer par l'entreprise ;
- taxes additionnelles à la CFE non concernées.



DÉGRÈVEMENT 2/3 DE LA CFE

(cotisations dues au titre de 2020)



28 508 € D'AIDES EXCEPTIONNELLES (CC ELAN + ÉTAT)



69 ENTREPRISES CONCERNÉES

implantées sur le territoire



7 SECTEURS D'ACTIVITÉS

les plus touchés par la crise :

tourisme, hôtellerie, restauration, sport, culture, transport aérien, événementiel.



UN NOUVEAU BÂTIMENT pour le pôle technique et environnement

Compte tenu de l'étendue du territoire de notre Communauté de Communes et dans le souci d'une organisation optimisée des services techniques, la CC ELAN a saisi l'opportunité d'acheter les bâtiments qui abritaient les transports « Maillet ». Cet équipement rénové, situé de façon très centrale (site de la Cruzille, sortie 26 de l'A20) permet un accès " en étoile " très

favorable aux interventions sur tous les points du territoire.

Les bâtiments abritent des espaces de bureaux et des locaux techniques. Les travaux de réhabilitation 483 562 € HT sont subventionnés 25% par le DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) + 20% par le département.

665 km de VOIRIE

La CC Elan exerce depuis le 1^{er} janvier 2019 la compétence voirie. Pour son bon exercice, la CC ELAN, en accord avec les communes a souhaité avoir une complémentarité entre les actions communales et intercommunales, afin d'éviter une répartition rigide et inopportune de la compétence voirie au sein du bloc local. Des conventions ont été passées avec les communes afin d'avoir une continuité du service aux usagers et de pouvoir assurer la surveillance, le fauchage et le débroussaillage des accotements, l'entretien courant et réparations diverses.

Cette compétence s'exerce uniquement sur les voies en dehors des centres-bourgs.

Organiser la compétence voirie à l'échelle intercommunale présente un intérêt multiple. Performance dans la commande publique, dans la programmation des investissements, réalisation d'économies d'échelle et cohérence de l'aménagement du territoire intercommunal.

En 2020, un programme de travaux de voirie a été réalisé sur l'ensemble du territoire de la CC ELAN. Deux entreprises ont été retenues



après consultation, pour réaliser plus de 130 000 m² de revêtement de route soit 37 km de voies.

La voirie communale représente un linéaire de **745 km**. La CC ELAN assure cette compétence sur **88 % des voies, soit 655 km et investit chaque année 1 200 000 € de travaux et 200 000 € de fonctionnement**. Les voies restantes se situent dans les centre-villes et représentent 90 km. Sur ces voies, l'entretien est totalement à la charge des 24 communes du territoire.

L'exercice des pouvoirs de police de circulation et de stationnement demeure une prérogative du maire sur la totalité des voies du territoire de sa commune.

